République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du samedi 27 mai 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mai, à 8 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 8	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 9	
Pour : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT par Robert DEMOLIN
Contre : 0	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Approbation du P.V. du Conseil municipal du samedi 29 avril 2023.

Vu le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du samedi 29 avril 2023 à 18h00,
Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité par les élus présents ou représentés au Conseil Municipal du 29 avril 2023.
Adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du samedi 29 avril 2023 à 18h00, ci-joint en annexe.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 01/06/2023
et publié ou notifié
le 01/06/2023

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 01/06/2023
048-214800195-20230527-DE_097_2023-DE